

Mairie de SERVES sur Rhône  
93 rue Impériale  
26600 SERVES sur Rhône  
**Tél. : 07.75.03.30.59**  
Fax : 04.75.03.38.19

## **COMPTE-RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2014**

Le 11 septembre 2014 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BIRRAUX, BOUTRY, DOMANGE, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes BORLET, DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

**Absents excusés** : Mmes Nathalie ASCONE et Madeleine PUYOU et Mr Pascal DURUISSEAU

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 04 juillet 2014, le Maire ouvre la séance :

### **AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

#### **Modification temps de travail des ATSEM**

Décision ajournée au prochain conseil municipal.

#### **Demande de subvention au Conseil Général – Opération voirie**

Il convient de demander auprès du Conseil Général une subvention à son taux le plus élevé afin de réaliser l'opération voirie relative à la mise en sécurité du Chemin de la Plaine.

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

#### **Demande de subvention au Conseil Général – Amende de police voirie 2015**

Il convient de demander auprès du Conseil Général une subvention à son taux le plus élevé dans le cadre des amendes de police afin de réaliser l'opération voirie 2015 relative à la mise en sécurité du Chemin de la Plaine.

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

#### **DM N°1 : virement de crédit**

Lors du vote du budget, l'emprunt de la cantine n'avait pas été défini. Suite à l'obtention auprès du Crédit Agricole Centre Est courant juillet, il est nécessaire de faire un virement de crédit afin d'honorer la première échéance en date du 23/10/2014 d'un montant de 9 532.36€ soit 9 025.85€ de capital amorti (investissement) et 506.51€ d'intérêt (fonctionnement).

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

#### **DM N°2 : virement de crédit**

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit à l'article 2041581 afin de payer la partie investissement de la nouvelle convention avec le SDED soit 500€

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

## **Questions diverses**

- Travaux en cours :
  - Pose d'une buse en bordure de la RN7 courant octobre par l'entreprise CHEVAL
  - Enfouissement des réseaux Chemin de la Plaine prochainement.
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1998 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
  - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
  - L'inscription aux examens et concours.
  - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31/12/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire,